

Les effectifs salariés du secteur privé affichent au troisième trimestre 2018 une hausse de 0,1 % (+ 23 000 postes), comme au trimestre précédent. Sur un an, ils progressent de 1,1 % (+ 207 000 postes). Hors intérimaires, les effectifs salariés sont en hausse de 0,2 % sur le trimestre et de 1,1 % sur un an (+ 185 000 postes).

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente de 0,5 % au troisième trimestre 2018, après une hausse de 0,7 % au trimestre précédent. Sur un an, il croît de 2,1 %. En comparaison, les prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages sont en hausse de 0,2 % sur le trimestre et augmentent de 1,9 % sur un an.

Au total, la masse salariale progresse de 0,7 % au troisième trimestre 2018, après une hausse de 0,9 % au trimestre précédent. Sur un an, elle augmente de 3,4 %, après + 3,6 % au deuxième trimestre.

Comme au deuxième trimestre, les effectifs salariés de l'industrie sont stables au troisième trimestre 2018 (0,0 % ; - 900 postes). Sur un an, ils augmentent de 0,2 %.

Dans la construction, les effectifs salariés progressent au troisième trimestre 2018 de 0,4 % (+ 5 500 postes), comme au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 2,1 %, soit + 29 000 postes.

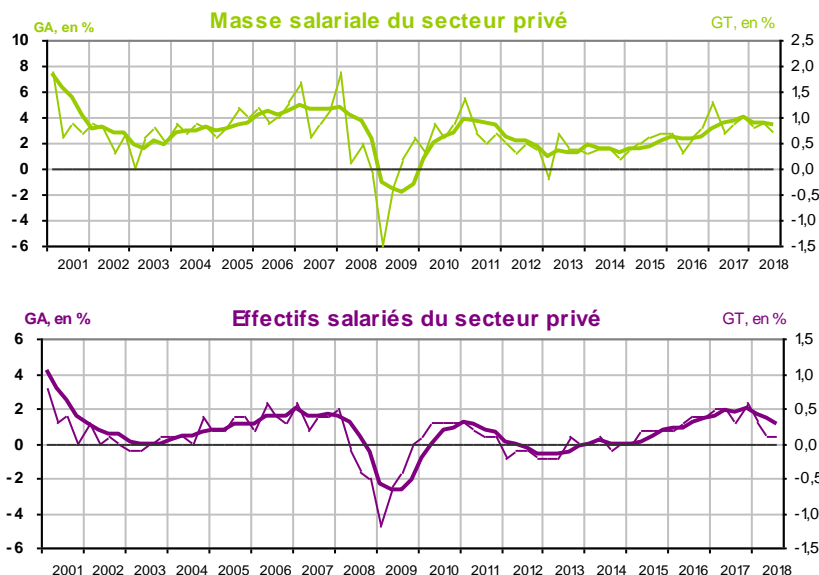
Dans le tertiaire hors intérimaires, les effectifs salariés affichent une progression identique à celle du trimestre précédente (+ 0,2 %, soit + 28 000 postes). Sur un an, la hausse est de + 1,2 %, soit + 151 000 postes. Cette augmentation est notamment portée par les activités informatiques et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie.

Les effectifs intérimaires reculent ce trimestre de 1,2 % après une baisse de 0,6 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 2,9 %, soit + 22 000 postes.

Les effectifs salariés progressent au troisième trimestre 2018 dans sept des treize régions métropolitaines et dans les Dom (hors Mayotte, exclu du champ). C'est en Corse et dans les régions entourant l'Île-de-France que les effectifs se contractent. Sur un an, ils augmentent dans toutes les régions à l'exception du Centre-Val de Loire (- 0,0 %) et de la Bourgogne-Franche-Comté (- 0,2 %).

LA MASSE SALARIALE ET LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ AU TROISIÈME TRIMESTRE 2018

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 : Masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au troisième trimestre 2018 (*)

	En niveau 2018 T3	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 3e trimestre 2018 (en %)
		2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	
Masse salariale(en Md€) (*)	145,1	0,9	1,0	0,8	0,9	0,7	3,4
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	18,4	0,3	0,6	0,3	0,1	0,1	1,1
Effectifs salariés moyens (en millions)	18,4	0,4	0,5	0,4	0,2	0,1	1,2
Salaire mensuel moyen par tête (en €)	2 628	0,4	0,5	0,4	0,7	0,5	2,1
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		0,0	0,5	0,6	0,6	0,2	1,9

Sources : Acooss-Urssaf ; Insee (indice des prix) ; Dares (effectifs intérimaires)

(*) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré 3).

AVERTISSEMENT 1. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge (encadré 2).

AVERTISSEMENT 2. En raison d'une modification réglementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries Acooss-Urssaf sont, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire (encadré 2). En outre, il est rappelé que les établissements ne sont plus soumis à l'obligation de déclarer les effectifs agrégés à partir du 1^{er} janvier 2018, conduisant l'Acooss à calculer ces effectifs à partir des données individuelles (encadré 2).

Tableau 2 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale								Effectifs salariés								SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage					GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)		
		GT							sur 3 mois			GT									
		2018 T3	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3		2018 T3	2018 T2	2018 T3	2018 T3	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2				2018 T3	2018 T3
Industrie	28,4	0,5	0,4	1,0	0,4	0,3	2,1	2 996	-0,4	-0,9	5,9	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4	0,4	1,9	3 154
Construction	9,8	0,9	2,0	-0,6	1,9	1,5	4,8	1 408	5,7	5,5	28,6	0,3	0,9	0,4	0,4	0,4	2,1	1,5	1,1	2,8	2 314
Tertiaire	107,0	1,0	1,1	0,9	0,9	0,7	3,7	14 012	21,8	18,4	172,9	0,4	0,7	0,3	0,2	0,1	1,2	0,7	0,5	2,2	2 547
Tertiaire hors intérimaires	101,9	0,9	0,9	1,0	0,9	0,8	3,6	13 213	26,4	28,0	150,7	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	1,2	0,7	0,6	2,3	2 574
Intérimaires	5,1	1,9	5,3	0,3	1,2	-1,0	5,8	799	-4,7	-9,6	22,2	2,2	4,4	0,2	-0,6	-1,2	2,9	0,8	-0,4	0,7	2 110
Total	145,1	0,9	1,0	0,8	0,9	0,7	3,4	18 416	27,1	23,0	207,4	0,3	0,6	0,3	0,1	0,1	1,1	0,7	0,5	2,1	2 628
Total hors intérimaires	140,0	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7	3,3	17 618	31,7	32,6	185,2	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	1,1	0,6	0,5	2,2	2 652

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

La croissance des effectifs salariés reste modérée au troisième trimestre 2018

Au troisième trimestre 2018, la masse salariale du secteur privé augmente de 0,7 %, après une hausse de 0,9 % au deuxième trimestre (graphique 1 et tableau 1). Sur un an, elle croît de 3,4 %.

Les effectifs salariés progressent au même rythme qu'au trimestre précédent (+ 0,1 %). 23 000 postes sont ainsi créés sur le trimestre. Sur un an, les effectifs progressent de 1,1 % (+ 207 400 postes).

Hors intérimaires, les effectifs salariés augmentent ce trimestre de 0,2 % (+ 32 600 postes), après une hausse identique au trimestre précédent. Sur un an, l'évolution est de + 1,1 % (+ 185 200 postes).

Au troisième trimestre, les effectifs salariés sont stables dans l'industrie pour le troisième

trimestre consécutif (graphique 2 et tableau 2). Sur un an, les effectifs de l'industrie sont en hausse de 0,2 % (+ 5 900 postes). La masse salariale du secteur augmente de 0,3 % au troisième trimestre 2018 et de 2,1 % sur un an.

Dans le secteur de la construction (graphique 4 et tableau 2), les effectifs salariés affichent une hausse comparable à celle du trimestre précédent : + 0,4 % (+ 5 500 postes). Ils progressent ainsi de 2,1 % sur un an (+ 28 600 postes). La masse salariale du secteur est en hausse de 1,5 % ce trimestre et croît de 4,8 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérimaires (graphique 5 et tableau 2), les effectifs

salariés augmentent de 0,2 % (+ 28 000 postes), comme au trimestre précédent. Sur un an, ils sont en hausse de 1,2 %, soit + 150 700 postes. La masse salariale progresse de 0,8 % sur le trimestre et de 3,6 % sur un an.

Les effectifs intérimaires reculent de 1,2 % (- 9 600 postes) ce trimestre et progressent de 2,9 % (+ 22 200 postes) sur un an. Leur masse salariale recule de 1,0 % sur le trimestre et croît de 5,8 % sur un an.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est quant à lui en hausse de 0,5 % ce trimestre, après + 0,7 % au trimestre précédent. Sur un an, le SMPT progresse de 2,1 % tandis que les prix à la consommation de l'ensemble des ménages augmentent de 1,9 % (+ 0,2 % sur le trimestre).

Les effectifs en très légère baisse dans l'industrie

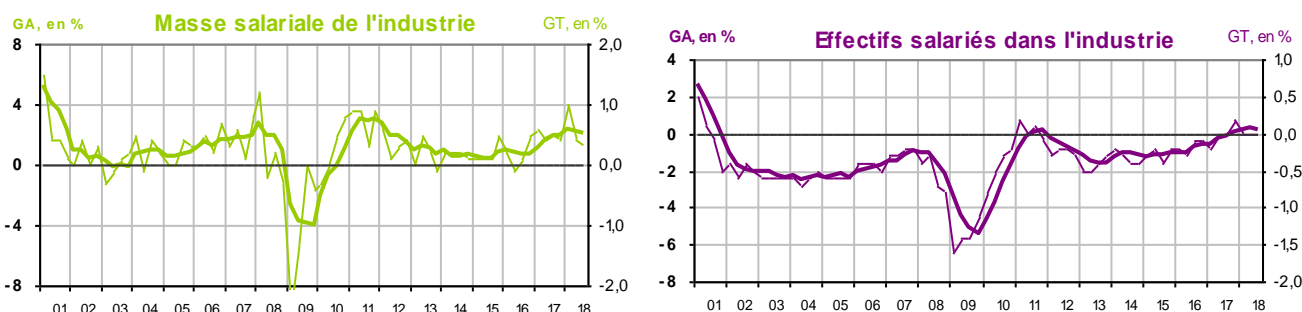
Dans l'industrie, la masse salariale augmente de 0,3 % au troisième trimestre, après + 0,4 % au deuxième trimestre. Sur un an, elle croît de 2,1 % (+ 2,2 % au trimestre précédent).

Les effectifs salariés de l'industrie restent stables (- 900 postes), confirmant la

tendance constatée depuis le début de l'année (0,0 % sur les trois premiers trimestres 2018). Sur un an, l'évolution reste positive : les effectifs augmentent ainsi de 0,2 % par rapport au troisième trimestre 2017 (+ 5 900 postes).

Les secteurs les mieux orientés sur le trimestre sont la production et la distribution d'eau, la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, l'industrie chimique (+ 0,4 % chacun), l'habillement, textile et cuir et la fabrication de machines et équipements (+ 0,2 %). Ils

Graphique 2 : Évolutions de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie



Source : Acooss-Urssaf

totalisent 2 300 créations nettes ce trimestre.

Les effectifs salariés augmentent plus modérément dans les autres industries manufacturières (+0,1%) et se maintiennent dans la production et distribution d'électricité et gaz et dans la métallurgie (-0,0%).

Ils se replient légèrement dans les industries extractives, les industries des plastiques et

dans la fabrication de matériel de transport (-0,1%). Dans ce dernier secteur, la baisse des effectifs salariés de l'industrie automobile (-0,8%) neutralise la progression observée dans le secteur de la fabrication des autres matériels de transport (+0,9%, soit 1 400 postes).

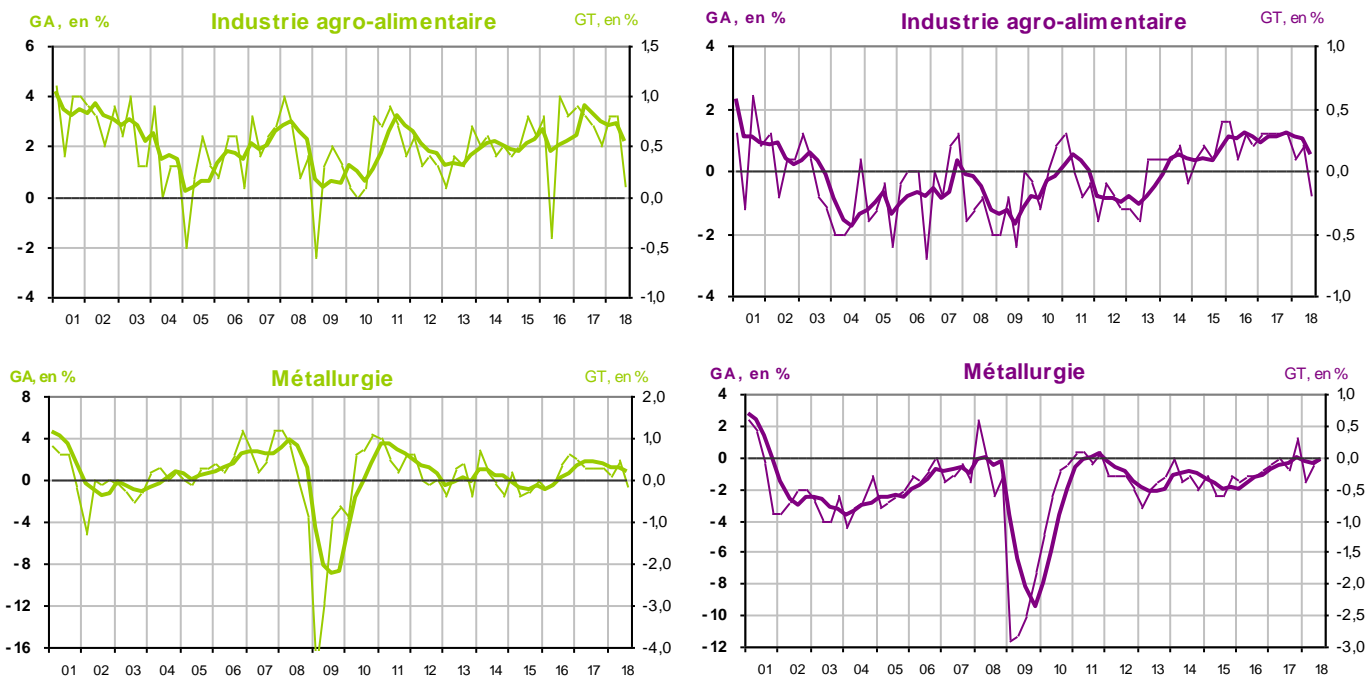
La baisse est plus marquée dans l'industrie pharmaceutique et les industries agro-alimentaires (-0,2%), la fabrication

d'équipements électriques (-0,4%), le bois et papier (-0,6%) et la cokéfaction et raffinage (-1,5%).

Ces secteurs en forte baisse cumulent près de 2 800 destructions nettes d'emploi.

Dans l'industrie, le salaire moyen par tête progresse de 0,4% sur le trimestre et de 1,9% sur un an.

Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels



Source : Acooss-Urssaf

Les effectifs salariés dans la construction continuent leur croissance

Au troisième trimestre 2018, dans le secteur de la construction, la masse salariale progresse de 1,5%, après avoir augmenté de 1,9% au deuxième trimestre. Sur un an, la masse salariale augmente de 4,8%.

Les effectifs salariés progressent de 0,4% (soit 5 500 créations nettes), comme au

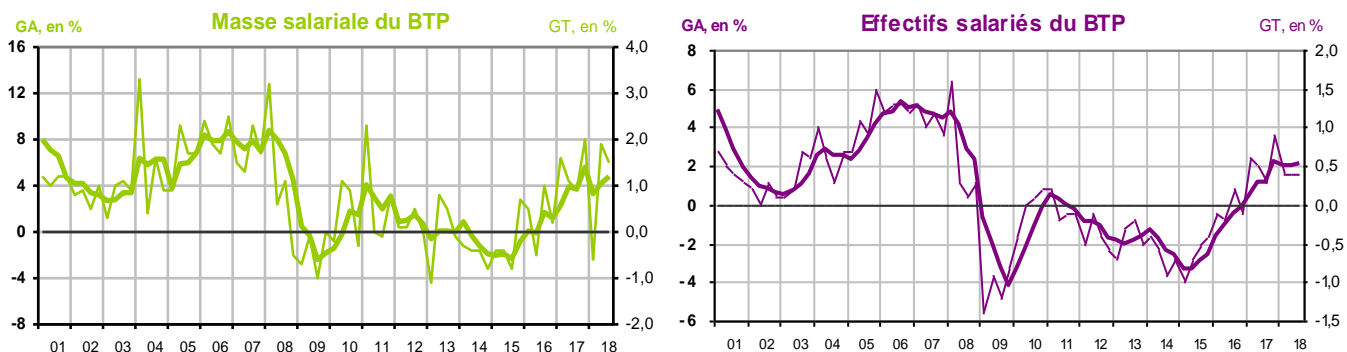
trimestre précédent. Sur un an, ils croissent de 2,1% (+28 600 postes).

Tous les sous-secteurs du bâtiment créent des postes salariés : +0,8% dans le génie civil (+0,5% au deuxième trimestre et +0,2% au premier trimestre), +0,6% dans la construction de bâtiments (+0,4% au

deuxième trimestre) et +0,3% dans les travaux de construction spécialisés.

En termes de volume d'emploi, sur les 5 500 créations enregistrées dans la construction au cours du trimestre, 3 300 sont portées par les travaux spécialisés.

Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction



Source : Acooss-Urssaf

Le salaire moyen par tête augmente de 1,1 % au troisième trimestre et de 2,8 % sur un an.

Le repli des effectifs intérimaires affaiblit la croissance des effectifs salariés dans le secteur tertiaire.

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérimaires progresse de 0,8 % sur le trimestre et de 3,6 % sur un an. Celle du secteur intérimaire diminue de 1,0 % sur le trimestre mais reste en hausse de 5,8 % sur un an. Au total, la masse salariale de l'ensemble du secteur tertiaire augmente de 0,7 % sur le trimestre et de 3,7 % sur un an.

Au troisième trimestre 2018, les effectifs salariés du tertiaire hors intérimaires augmentent de 0,2 % (+ 28 000 postes) comme au trimestre dernier. Sur un an, ils progressent de 1,2 % (+ 150 700 postes).

Les effectifs intérimaires diminuent pour le second trimestre consécutif : -1,2 % soit -9 600 postes après -0,6 % au deuxième trimestre, confirmant le retournement de tendance observé depuis le début de l'année. Le secteur n'avait pas connu deux trimestres de baisse de suite depuis fin 2012. De ce fait, les effectifs dans le secteur retrouvent un niveau proche de celui de l'année passée : la hausse sur un an n'est plus que de 2,9 % soit +22 200 postes.

Au total, sur l'ensemble du secteur tertiaire, l'emploi salarié progresse de 0,1 % au troisième trimestre 2018, soit une hausse de 18 400 postes, et de 1,2 % sur l'ensemble de l'année, soit une création nette de 172 900 postes.

Les activités d'appui et de soutien aux entreprises restent parmi les activités qui créent le plus de postes sur le dernier trimestre, voire la dernière année.

Parmi elles, le secteur des activités informatiques est depuis plus d'un an le secteur le plus dynamique de l'ensemble du tertiaire. Ce trimestre, les effectifs y augmentent encore de 2,2 % (+ 9 400 postes). Sur un an, les effectifs progressent de 7,4 % (+ 30 500 postes).

Bien que moins soutenue, la hausse des effectifs salariés reste nette dans l'ensemble des activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien, aussi bien les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,0 %, soit + 10 200 postes) que les activités de R&D (+ 0,6 %), les autres activités scientifiques et techniques (+ 0,5 %) ou les services administratifs et de soutien hors intérimaires (+ 0,4 %).

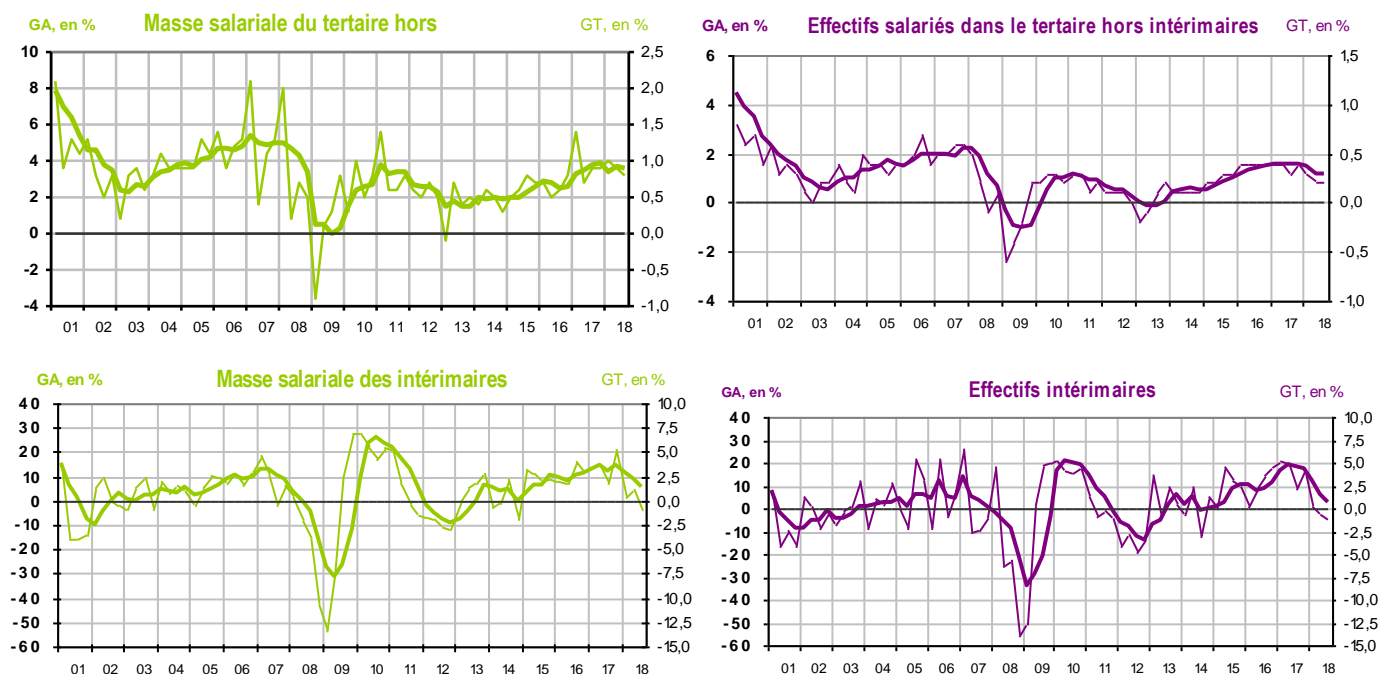
Les effectifs salariés dans le secteur de l'action sociale et de l'hébergement médico-social évoluent à un rythme similaire à celui des derniers trimestres (+ 0,3 % ce trimestre, + 0,9 % sur une année).

Dans le secteur de l'édition et de l'audiovisuel, les effectifs progressent ce trimestre de 0,3 % et retrouvent ainsi leur niveau du début de l'année.

Le secteur de l'hébergement-restauration gagne 0,1 % d'effectifs salariés (+ 1 600 postes) après + 0,6 % au trimestre précédent. Le secteur de la restauration, principal moteur de l'évolution du secteur ces derniers trimestres faiblit nettement ce trimestre (+ 0,2 %, tandis que la moyenne trimestrielle sur la dernière année écoulée était de + 0,9 %).

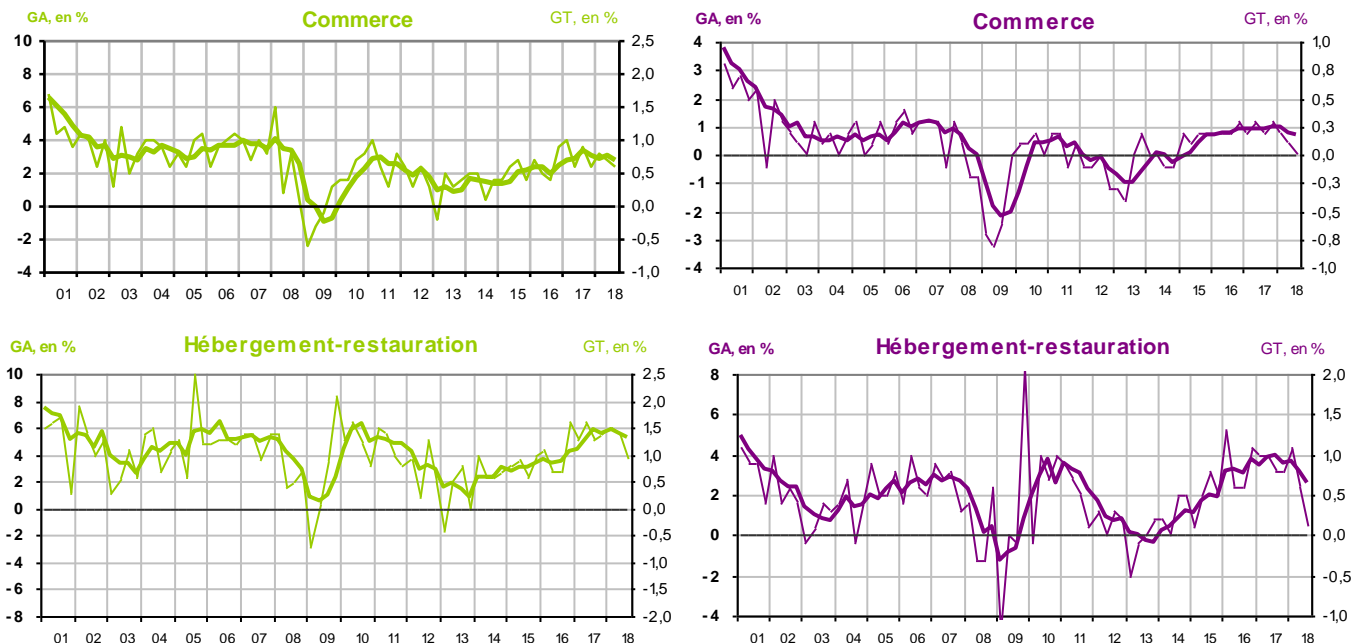
La croissance des effectifs salariés continue de ralentir dans le commerce : sur le trimestre, le secteur ne crée que 1 100 postes (+ 0,0 %). Comme pour les trimestres passés, les effectifs dans le commerce et la réparation d'automobiles continue de progresser (+ 0,4 %) tandis qu'ils sont stables dans le commerce de

Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur tertiaire



Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 6 : Évolution de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire



Source : Acooss-Urssaf

détail et en très légère baisse dans le commerce de gros.

A l'image des premiers mois de l'année, les effectifs restent stables pour le troisième trimestre dans les secteurs de l'enseignement, des activités pour la santé humaine et des activités financières et d'assurance.

Après plusieurs trimestres de croissance relativement soutenue, les effectifs dans le secteur du transport et de l'entrepôt se tassent au troisième trimestre (-0,1 %, soit -1 000 postes après des hausses de 0,3 % par trimestre depuis la fin de l'année 2017)

Ce trimestre, dans les secteurs des télécommunications et les activités immobilières, la baisse est moindre que les trimestres passés et s'approche d'une stabilité des effectifs (-0,1 % chacun).

Le secteur des arts et spectacles (-0,6 %) et celui des autres activités de services (-0,5 %), toujours entraînés dans des dynamiques négatives assez proches depuis le premier semestre 2017 perdent respectivement 1 700 et 2 700 postes encore ce trimestre.

L'administration publique, sur le champ privé, perd 1 800 postes, poursuivant sa baisse (-0,9 %) à un rythme soutenu depuis maintenant quatre trimestres consécutifs.

L'évolution des effectifs de l'administration publique, la santé et l'action sociale, les activités des arts et spectacles ainsi que les autres activités de service, est impactée par la diminution des contrats aidés qui se poursuit : dans le secteur privé, elle concerne environ 8 000 postes sur le dernier trimestre et 60 000 sur une année.

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête progresse ce trimestre de 0,5 %, légèrement moins qu'au trimestre précédent (+0,7 %). Sur un an, l'évolution du salaire moyen par tête s'établit à +2,2 %.

Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les deux derniers trimestres par rapport à la précédente publication

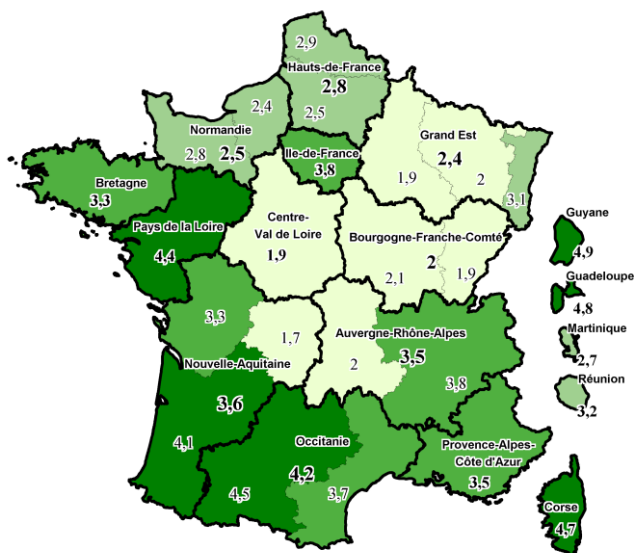
	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2018 T1	2018 T2	2018 T1	2018 T2	2018 T1	2018 T2
Industrie	0,0	0,0	0,6	2,1	0,0	0,1
Construction	-0,1	0,2	0,4	0,6	0,0	0,0
Tertiaire	0,0	-0,1	-0,5	-0,1	0,0	0,0
Tertiaire hors intérimaires	0,0	0,0	-0,2	1,6	0,0	0,0
Intérimaires	-0,1	-0,6	-0,3	-1,7	0,0	-0,2
Total	0,0	0,0	0,6	2,5	0,0	0,0
Total hors intérimaires	0,0	0,0	0,9	4,3	0,0	0,0

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Lecture : Par rapport à la publication du 11 septembre 2018, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la hausse de 600 postes pour le premier trimestre 2018 et de 2 500 postes pour le second trimestre 2018. En termes de points de pourcentage, l'évolution reste cependant inchangée.

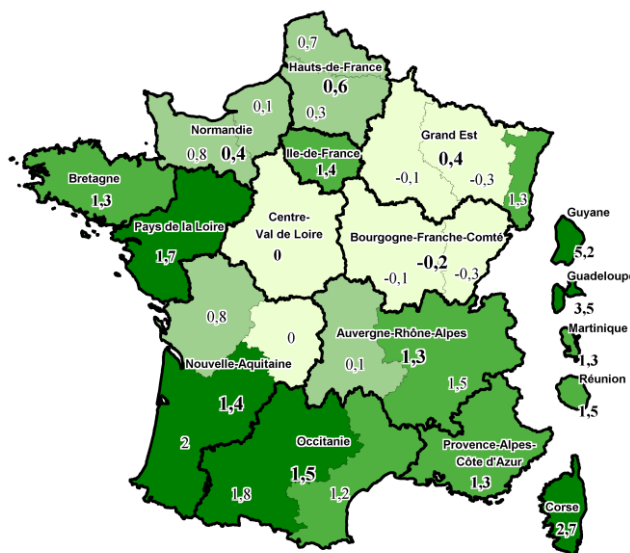
Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au troisième trimestre 2018

Evolution nationale : + 3,4 %



Carte 2 : Glissement annuel des effectifs salariés du secteur privé au troisième trimestre 2018

Evolution nationale : + 1,1 %



Note : les chiffres en gras représentent les évolutions sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Les régions de l'ouest et du sud restent les plus dynamiques

Sur le troisième trimestre 2018, les effectifs salariés progressent dans sept des treize régions métropolitaines et dans les Dom (hors Mayotte, exclu du champ). La Corse et les régions jouxtant l'Ile-de-France voient en revanche leurs effectifs se contracter.

Sur un an, les effectifs salariés augmentent dans toutes les régions métropolitaines à l'exception du Centre-Val de Loire (-0,0 %) et de la Bourgogne - Franche-Comté (-0,2 %). L'Ile-de-France, l'Auvergne - Rhône-Alpes ainsi que les régions situées sur les façades atlantique et méditerranéenne affichent des progressions supérieures à 1,2 %. Dans les autres régions, elles ne dépassent pas 0,6 %.

Le secteur du bâtiment affiche toujours des augmentations d'effectifs sur un an dans toutes les régions de Métropole, à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté. Si la dynamique de ce secteur est forte sur un an dans les régions Corse (+5,5 %), Ile-de-France (+3,2 %), Occitanie (+2,5 %) et Bretagne (+2,5 %), elle est en revanche bien moins marquée dans les régions Normandie (+0,6 %) et Centre-Val de Loire (+0,5 %).

Dans le secteur de l'industrie, la moitié sud de la France, tout comme la Normandie et les Pays de la Loire, voient leurs effectifs

salariés progresser sur un an. A l'inverse, l'Ile-de-France (-1,0 %), les Hauts-de-France (-0,9 %) et le Grand-est (-0,7 %) sont les régions qui perdent le plus de postes.

Les effectifs salariés du commerce progressent dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de la Bourgogne - Franche-Comté (-0,3 %). Les hausses les plus marquées (supérieures à 1,1 % sur un an) s'observent en Corse, Pays de la Loire, Bretagne et Occitanie.

Les effectifs salariés dans le secteur de l'hébergement - restauration sont quant à eux en forte hausse sur un an dans toutes les régions. L'Ile-de-France, les Pays de Loire et la Bretagne affichent des progressions supérieures à 3 %. A l'inverse la Nouvelle Aquitaine (+1,9 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (+1,5 %) et l'Occitanie (+1,2 %) présentent les hausses d'effectifs les moins dynamiques sur un an.

Dans les Dom, l'évolution des effectifs est globalement bien orientée sur un an. Les effectifs salariés progressent de manière soutenue en Guyane (+5,2 %) où l'emploi augmente dans tous les secteurs. Il en est de même à la Guadeloupe (+3,5 %) où les secteurs du BTP et de l'intérim sont particulièrement pourvoyeurs d'emploi après

le passage mi septembre 2017 de l'ouragan Maria. A la Réunion (+1,5 %) et en Martinique (+1,3 %), l'emploi progresse dans l'ensemble des secteurs à l'exception de celui des autres services.

Sur un an, la masse salariale croît dans toutes les régions métropolitaines à des rythmes compris entre +1,9 % (en Centre-Val de Loire) et +4,7 % (en Corse). Outre mer, cette croissance est comprise entre +2,7 % en Martinique et +4,9 % en Guyane.

Pierre Amoros
Djibrine Barka Adoum
Gilles Capon
Jérôme Mathias
Mihaela Mosu-Nasr
Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Arnaud Boulliung
Urssaf d'Alsace

Encadré 2 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la **base Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Dom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). D'ici là, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acooss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acooss en assure *a contrario* l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au quatrième trimestre 2017, le nombre de comptes trimestriels actifs est inférieur à 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acooss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFF) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acooss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Acooss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Acooss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acooss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant

d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La LFSS 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (Acooss Stat n°238).

La circulaire interministérielle N°DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 instaure un rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi et non plus à la période de versement de salaire. Elle se traduit à compter de la publication relative au premier trimestre 2018 (Acooss Stat n°269) par un réajustement des séries d'effectifs salariés et de masse salariale.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

L'effectif moyen est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Acooss (base Séquoia).

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acooss sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acooss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur acooss.fr et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

Retrouvez sur acooss.fr les publications de l'Acooss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.